



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2019 à 19H00

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Présents : tous les membres en exercice sauf :

- Monsieur GERMAIN ayant donné pouvoir à Monsieur PAGES
- Monsieur HARDY, absent excusé

Madame GOUBERT est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent Procès-verbal.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 06 Juin 2019

Le compte-rendu de la séance du 06 Juin 2019 est adopté à l'unanimité.

2) Finances

- *Décision Modificative n°2 :*

L'affectation du résultat 2018 sur le budget 2019 n'a pas été bien saisie dans le système informatique bien que prise en compte dans la construction du budget.

De ce fait, il faut délibérer pour rééquilibrer en dépenses et recettes de la même somme.

Monsieur le Maire explique et détaille en séance les modifications apportées :

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D 023 : Virement section investissement | 34 066.62 € | |
| TOTAL D 023 : Virement à la sect' d'investis. | 34 066.62 € | |
| R 002 : Excédent antérieur reporté fonct | 34 066.62 € | |
| TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté Fonc | 34 066.62 € | |
| R 021 : Virement de la section de fonct | 34 066.62 € | |
| TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct. | 34 066.62 € | |
| R 1068 : Excédents de fonctionnement | | 34 066.62 € |
| TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves | | 34 066.62 € |



Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3) Affaires générales

- *Urbanisme* :

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme voté le 30 mai 2018 a été l'objet d'un recours gracieux le 30 juillet 2018 par Mesdames et Messieurs HALLOT, suivi d'une requête au Tribunal Administratif le 29 novembre 2018.

Le Tribunal a ordonné qu'il n'y avait pas lieu à statuer sur cette requête, le 9 mai 2019.

Monsieur le Maire informe que la Commune a été de nouveau saisie d'un recours gracieux sur le Plan Local d'Urbanisme voté le 20 décembre 2018, par Mesdames et Messieurs HALLOT, le 18 juin 2019.

- *Travaux* :

Un logement communal présentait des problèmes d'humidité importants et a fait l'objet de plusieurs expertises de différentes sociétés spécialisées.

Il en ressort que c'est une malfaçon, repérée lors de l'expertise, qui a été réparée immédiatement.

La remise en état totale du logement sera réalisée après réception des différents devis et validation par les assurances

- *Scolaire* :

Lors du dernier conseil d'école, il a été évoqué le nombre d'élèves ainsi que la répartition des classes du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Plusieurs scénarios ont été présentés ne faisant pas l'unanimité des participants (Parents - Enseignants - Elus).

Une rencontre a donc eu lieu avec l'Inspectrice de l'Education Nationale et la décision retenue a été d'accueillir tous les enfants à l'école maternelle de Gironville sur Essonne et qu'aucun enfant de maternelle ne soit accueilli en élémentaire à Prunay sur Essonne.

Il a été précisé par les élus que l'école maternelle est dotée de trois classes équipées, et que pour un meilleur confort pour les enseignants et élèves, il faudrait nommer un instituteur supplémentaire en maternelle.



4) Questions diverses

4.1 - Une réunion d'information a eu lieu récemment sur l'approbation du périmètre de la zone tampon du bien « Palais et parc de Fontainebleau » inscrit et de son projet d'extension « Domaine de Fontainebleau » au patrimoine mondial de l'Unesco sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du pays de Fontainebleau.

La zone tampon pourrait contenir les Communes des deux Communautés de Communes CC2V et CCVE.

4.2 - Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société ENEDIS va procéder au changement des compteurs électriques à la rentrée.

Cette action sera précédée d'une communication vers les habitants durant cet été.

4.2 - Madame GOUBERT explique en séance l'avancée du dossier RAM (Relais d'Assistants Maternelles) et détaille les permanences qui seront tenues dès la rentrée par la personne en charge de ce point.

4.3 - Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que notre employé communal sera absent cet été durant une période plus longue qu'habituellement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.

Le Maire,
Patrick PAGES

